

« LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES / LÉGISLATION, JURISPRUDENCE ET DOCTRINE »

André Gauvin

Volume 36, numéro 1-2, 2005–2006

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1107468ar>

DOI : <https://doi.org/10.17118/11143/11882>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke

ISSN

0317-9656 (imprimé)

2561-7087 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gauvin, A. (2005). Compte rendu de [« LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES / LÉGISLATION, JURISPRUDENCE ET DOCTRINE »]. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 36(1-2), 381–382. <https://doi.org/10.17118/11143/11882>

**«LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES
LÉGISLATION, JURISPRUDENCE ET DOCTRINE»***

par André GAUVIN**

L'auteur nous présente la 5^e édition de son ouvrage portant sur l'état du droit en matière de lésions professionnelles. Il s'agit essentiellement d'un outil de travail dans lequel sont répertoriées des décisions portant sur l'application de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* [L.A.T.M.P.]¹. Le lecteur peut ainsi y retrouver le résumé des principales décisions rendues par les tribunaux administratifs et judiciaires en fonction de chacun des articles de la L.A.T.M.P. Le lecteur peut également retrouver de nombreuses références à la doctrine ainsi qu'à la réglementation pertinente.

De plus, l'auteur traite de certains articles pertinents de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*² ainsi que des *Règles de preuve, de procédure et de pratique de la Commission des lésions professionnelles*³. Enfin, l'auteur inclut, pour le bénéfice du lecteur, une liste des règlements adoptés en vertu de la L.A.T.M.P.

D'entrée de jeu, mentionnons qu'il s'agit, pour quiconque pratique le droit du travail, d'un excellent outil de base et ce, autant pour le praticien que pour le chercheur. Ouvrage, doit-on ajouter, qui était grandement attendu puisque la dernière édition datait déjà de plusieurs années. En effet, la 4^e édition de cet ouvrage recensait des décisions mises à jour en 1998 alors que la présente édition a été actualisée à la fin 2004 en ce qui a trait aux décisions de la Commission des lésions professionnelles et au début 2005 pour ce qui est des décisions publiées dans les fascicules Commission des Lésions Professionnelles Express, Droit du Travail Express et Jurisprudence Express.

*. Philippe Bouvier, *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles / législation, jurisprudence et doctrine*, 5^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2005.

** Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

1. L.R.Q. c. A-3.001.

2. L.R.Q. c. S-2.1.

3. R.R.Q. 1981, c. A-3.001, r. 2.1.001.

Tant le chercheur que le praticien appréciera donc cet ouvrage qui constitue un outil de recherche indispensable. En effet, ceux-ci pourront facilement trouver l'information recherchée grâce aux références par article ou aux tables incluses à la fin du volume. Ainsi, si le lecteur connaît l'article faisant l'objet d'une règle de droit, il pourra aisément s'y rendre afin de consulter une multitude de décisions et de références à des textes de doctrine. Par ailleurs, s'il ne connaît que la référence à une décision d'un tribunal, il aura tôt fait de trouver l'article s'y rapportant grâce à la table de jurisprudence. Il va sans dire que la table de doctrine constitue également une excellente source d'information.

Enfin, l'auteur a également inclus un index très détaillé à la fin du volume ainsi qu'une table des lois et règlements cités. Bref, il s'agit là d'un ouvrage complet dont la force est la multitude des décisions recensées et la qualité des résumés. En effet, tout en étant succinct, l'auteur a su transmettre l'essentiel des décisions en allant au cœur des questions et des notions juridiques concernées sans nous submerger de détails superflus. Ainsi, le lecteur arrive facilement à sélectionner les jugements pertinents et peut trouver rapidement des textes de doctrine qui l'amèneront à fouiller de façon plus exhaustive les notions de droit faisant l'objet de ses travaux de recherche.

En matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles nous ne connaissons pas de meilleur ouvrage. Nous souhaitons seulement que l'auteur ne laisse pas écouler autant de temps avant de publier la 6^e édition, qu'il l'a fait entre la 4^e et la 5^e.